Synthèse du forum-débat sur l'emploi industriel

Montataire, Le Palace - Mardi 20 mars 2013

La municipalité de Montataire et son maire Jean-Pierre Bosino proposaient le mercredi 20 mars 2013 un forum-débat sur le thème de l'emploi industriel : « Sécuriser l'emploi industriel - Quelles propositions immédiates et d'avenir ? »

Autour de Jean-Pierre Bosino et du modérateur Régis Frutier, journaliste à la *Nouvelle vie ouvrière (NVO)*, ont pris place le secrétaire général de la sous-préfecture de Senlis Nicolas Guyomarch, Bernard Devert, dirigeant de la fédération de la métallurgie CGT, et Alain Blanchard, vice-président PCF du Conseil général de l'Oise.

Paul Coulon, commissaire régional au redressement productif, avait donné son accord mais son siège est resté vide - sans s'être décommandé.

Les ont rejoints Jean-Michel Mlynarczyk, qui était délégué syndical CGT de l'entreprise Still-Saxby et Françoise Simon, directrice de la zone d'activités des Marches de l'Oise, installée sur l'ex-site Chausson.

La soirée devait se dérouler en trois temps - emploi industriel, un enjeu stratégique ; quelle responsabilité publique ? ; un enjeu de territoire – mais le feu des discussions a mêlé ces différentes thématiques.

Jean-Pierre Bosino a présenté le cadre de cette rencontre - qui s'est déroulée par un hasard de calendrier en même temps que le Printemps de l'industrie dans la Région : « dépasser le simple constat du désastre industriel et avancer des solutions ».

Difficile quand on annonce quelques heures auparavant 160 nouveaux licenciements chez Goss, soit la moitié des salariés rescapés des précédents plans « sociaux », et que des bruits inquiétants courent chez Akzo-Nobel, dont le siège social est basé à Thiverny. Ou bien quand l'agglomération parle plus volontiers « du passé industriel de la CAC », comme un temps révolu, ce à quoi s'opposent les élus communistes : l'industrie a un avenir dans le Bassin creillois, comme le dira aussi Mme Simon en citant par exemple la qualité des infrastructures. Le simple développement des activités de service n'est pas une réponse satisfaisante, « l'activité industrielle étant la seule à permettre la constitution d'un tissu économique sur un territoire », selon M. Guyomarch. En effet, à cette activité industrielle sont rattachées de la recherche et des activités économiques secondaires.

Régis Frutier a fait un rapide rappel des quarante dernières années de désindustrialisation, avec la destruction des machine-outils qui devait être compensée par la tertiarisation des activités économiques, et il a posé aux invités la question de l'avenir de l'industrie en France.

Bernard Devert explicite la situation de notre pays en comparaison des autres pays européens : « une désindustrialisation parmi les plus fortes », « des dividendes versés parmi les plus élevés » et « des aides publiques considérables, parmi les plus importantes ». Il ajoute que « l'État mène une simple politique d'accompagnement des

décisions industrielles privées, sans aucune planification ». Ce manque de volonté est dommageable « quand le capitalisme fait passer les critères de financiarisation avant le développement industriel ».

Jean-Charles Dubard, ingénieur des Mines et ancien membre du Comité central du PCF, réclamera plus tard la mise en place d'une planification démocratique. Laisser faire la finance conduit à la catastrophe actuelle.

Le rapport Gallois est symptomatique de cet accompagnement public : il présente un « nouveau modèle de compétitivité » - toujours le schéma « l'emploi = coût » - et ne propose rien sur la sécurisation de l'emploi. L'activité industrielle se réfléchit à long terme et « son développement s'appuie sur un socle social fort ». Celui-ci est mis à mal par « les politiques d'austérité qui entrainent des pertes de marchés et la baisse des dépenses publiques des collectivités ». Jean-Pierre Bosino rappelle la réduction de 4,5 Mds d'euros de dotations aux collectivités en 2014-2015 : « du jamais vu ! »

Bernard Devert ajoute que pour 2020 sont ciblées prioritairement par les « décideurs » actuels les filières suivantes : aéronautique, luxe, défense, nucléaire et pharmacie. Le reste n'est considéré qu'à l'aulne de sa compétitivité à l'échelle mondiale, avec une production destinée à l'exportation.

« Comment mener une politique de relance industrielle quand des compétences et des savoir-faire se perdent ou sont perdus et que et les métiers de l'industrie manquent d'attractivité auprès des jeunes personnes, la France étant devenue un pays de bas salaires ? » s'inquiète-t-il ensuite : postes non pourvus en fonderie, soudage, fraisage... Nicolas Guyomarch cite les nouveaux métiers qui eux aussi ne trouvent pas toujours preneurs par une insuffisance de la formation.

Il enchaîne sur la présentation des possibilités d'action de l'État, après avoir souligné leur difficulté, entre la nécessité d'une stratégie industrielle sur le moyen ou le long terme et celle de réponses immédiates à des situations d'urgence. Les leviers présentés sont les suivants : « l'investissement, l'apprentissage, les questions territoriales et foncières, la médiation et la négociation, ainsi que les services publics de l'emploi. »

Bernard Devert regrette que les syndicalistes ne soient pas plus entendus, les politiques ayant intégré que « les syndicalistes ne peuvent faire pas grand chose » face aux directions des entreprises privées. La CGT réclame une intervention publique dans les entreprises, « d'autant plus quand 200 Mds d'euros d'aides leurs sont attribuées ! » Un projet de loi sur une reprise temporaire des entreprises en difficulté circule, avec des moyens financiers issus de la Banque publique d'investissement BPI, regroupant notamment Oséo et le Fonds stratégique d'investissement FSI. Cet argent peut donner le temps aux entreprises de se redresser et de former les jeunes.

Concernant la réorientation du financement, il pose la question : avec quels critères ?

Jean-Michel Mlynarczyk expose comment les ex-salariés de Still ont été joués : la hausse du temps de 10 % du temps de travail à salaire égal en 2005 pour être « compétitifs », le rachat par Punch Metals International qui liquide l'entreprise en moins d'une année...

Il pointe les responsabilités de l'État dans l'introduction du groupe Kion puis de M. Dumarey : « c'est le minimum que l'État veuille récupérer ses 1,4 Mns de prêts ! », comme l'a reprécisé Nicolas Guyomach.

La réindustrialisation du site de Still-Saxby se pose et Jean-Michel rappelle que PMI a des obligations par rapport au volet de réindustrialisation contenu dans le PSE. Il ajoute également qu'un projet a déjà été présenté, mais que « l'État n'a pas suivi ».

Selon Jean-Pierre Bosino, les élus ont toute leur place. Il prend l'exemple de la façon dont l'homme d'affaires Alain Mallart a été imposé comme unique recours après la fermeture de Chausson, pour la création d'un hypothétique « village d'entreprises ». Finalement, ce sont les élus de CAC, avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignation, qui ont mis en place les Marches de l'Oise.

[Il n'a pas été abordé lors de ce débat les problèmes posés par la création de zones « franches » où des entreprises bien implantées délocalisent des activités pour se gaver d'aides publiques, sans création d'emplois locaux et en laissant sur le carreau des salariés du site initial. ArcelorMittal-Montataire a procédé ainsi, en installant une activité dans les Marches de l'Oise le temps de récolter les aides, et est reparti ensuite.]

Concernant la formation, le maire de Montataire a réclamé lors de l'ouverture de l'IUT de Creil un département « Maintenance industrielle » qui n'a pas vu le jour mais qui aurait toute sa légitimité, car il y a de la demande dans ce secteur.

Il cite le SCOT du Grand Creillois ou le PLU de Montataire qui indiquent que les terrains industriels doivent rester des terrains industriels - « et ne pas se transformer en grandes surfaces commerciales ».

Les élus peuvent aussi intervenir sur les conventions de revitalisation. Il prend l'exemple de « la fermeture du laminoir chez ArcelorMittal avec 432 personnes licenciées. Les élus et les représentants des salariés ont fait inscrire 80 % d'emplois industriels avec un périmètre géographique maximum dans la convention. »

Toutefois le politique est désarmé face au témoignage d'une salariée d'Akzo-Nobel sur la situation de son entreprise, où chacun doit « prouver qu'il a le droit d'être là, même après 40 ans de boîte ». Elle demande « quel droit de regard a l'État sur les fusions ou autres opérations des entreprises, si tout doit rester enfermé dans l'entreprise », comme une boîte noire, si chacun est « condamné à être spectateur, rassuré par le message 'Ne vous inquiétez pas, tout va bien' alors qu'un site va ouvrir en Angleterre, qu'un « siège Monde » va se mettre en place en Hollande »...

Jean-Pierre Bosino répète que si « le politique ne peut s'imposer que si les salariés et les citoyens interviennent ».

Alain Blanchard insiste sur la nécessité d'une mobilisation citoyenne sur les questions industrielles : il faut redonner du sens à la production, à cette création de richesses. La finance doit être remise à sa place et il faut empêcher que les salariés, mais aussi les élus et l'État, soient bafoués!

Anthony Auger, candidat suppléant du Front de gauche sur la 2^e circonscription de l'Oise, prend l'exemple de Merck-Organon et demande « une loi contre les licenciements boursiers dans les entreprises qui font des bénéfices ».

Yves Rome, président PS du Conseil général de l'Oise, a été interpellé pour une départementalisation de l'entreprise, mais aucune réponse de sa part. Il s'inquiète également « du savoir-faire industriel qui va disparaître, comme dans le cas des Conti »,

dont la convention de revitalisation a conduit à la mise en place d'une plate-forme téléphonique à Lacroix-Saint-Ouen. M. Guyomarch juge toutefois ces conventions « utiles », car créatrices d'emplois avec un financement de l'entreprise qui ferme. Anthony Auger reste critique : « La seule bataille menée est d'obtenir le maximum d'argent pour le plan de revitalisation, pas d'empêcher la fermeture de l'entreprise. »

Enfin, deux réformes peuvent s'avérer désastreuses pour la sécurisation de l'emploi industriel :

- l'acte III de la décentralisation, avec une évolution des collectivités territoriales et leurs compétences. Permettra-t-elle de « départementaliser », comme l'a fait le Conseil général de l'Eure pour l'entreprise M-Real ? De plus, la formation deviendrait une compétence unique du Conseil général : quelles marges de manœuvres pour les autres collectivités ?
- l'ANI, cet accord interprofessionnel CFDT-Medef signé en janvier et dont le projet de loi qui en est issu sera soumis aux parlementaires en avril. Il va « limiter le temps pour retrouver un repreneur », comme le souligne Bernard Devert, et les fermetures d'entreprises seront facilitées.

Le taux de chômage à Montataire est de 27 %.